VSRB VA ABRS

Rapport de gestion
2021

« Nous nous engageons en faveur d'une politique de réglementation en adéquation avec les risques. »

Sommaire

Avant-propos 4

Activités 2021 6

Rapport annuel 8

Perspectives 13

Structure de l'Association 14

Chiffres clés 15

Taskforces 16

Membres de l'Association 22

Conseil d'administration et secrétariat 24

Avant-propos

En 2021, l'Association des banques régionales suisses (ABRS) a présidé la Coordination des banques domestiques (CBD). Cet honneur nous est revenu pour la première fois, ce qui peut être considéré comme un certificat de maturité pour la jeune association: les institutions bancaires regroupées dans la CBD représentent environ les deux tiers du volume des prêts hypothécaires en Suisse.

Cette plateforme permet aux banques suisses de représenter, conjointement et en regroupant leurs ressources, leurs préoccupations envers la politique et les autorités. Dans les nouveaux projets réglementaires en particulier, des prises de position et des manifestations en commun servent à attirer l'attention sur les opportunités et les dangers que représentent les révisions proposées de normes juridiques. En point de mire, nous trouvons l'importance de l'aptitude pratique dans le quotidien et le maintien d'une liberté de manœuvre entrepreneuriale si possible étendue.

Au cours de l'année sous revue, nos instances associatives ont également été renforcées, de sorte que onze nouvelles taskforces thématiques servent à mettre en valeur l'expertise disponible chez les banques membres de l'Association. Vers l'extérieur, nos représentantes veillent à ce que les préoccupations des banques régionales soient perçues dans les organisations compétentes de la place financière suisse. Les démarches dans les taskforces et la représentation externe sont basées sur le principe de milice, de sorte que le lien avec la pratique bancaire soit assuré dans la représentation des intérêts de l'Association. À ce stade, nous tenons à remercier tous ceux qui, outre leur engagement professionnel, se rendent disponibles pour ces tâches.

En plus de la représentation des intérêts en tant que but principal de l'ABRS, l'échange entre les parties prenantes revêt une fonction centrale. Alors que l'Assemblée générale avait encore dû se tenir par écrit en mai, la manifestation spécialisée en novembre a pu se dérouler en présentiel. Outre le discours d'ouverture de la nouvelle présidente du Conseil d'administration de la FINMA, Mme la prof. Marlene Amstad, le thème de la manifestation spécialisée a rencontré un grand intérêt, à savoir les implications de la politique des taux négatifs pour les banques régionales. Comme à l'accoutumée, diverses perspectives ont été exposées, puis discutées fébrilement. En termes de diversité thématique, 2021 a parfaitement suivi le cours des années précédentes.

Ont fait partie des grands dossiers réglementaires en cours au niveau de la loi les révisions dans les domaines du blanchiment d'argent, de l'impôt anticipé et de la garantie des dépôts. La discussion sur le rôle de PostFinance dans les affaires de crédit, qui avait déjà été lancée

Jürg Gutzwiller, président, et Jürg de Spindler, directeur

auparavant, a atteint un nouveau point culminant au milieu de l'année avec la publication du message correspondant. Un sujet non moins important a été la poursuite des préparatifs de mise en œuvre de Bâle III final. Ce processus s'est accompagné d'un échange accru avec les autorités jusqu'au niveau du Conseil fédéral.

Enfin, d'autres réglementations, ordonnances et nouvelles réglementations nous ont occupés, la procédure accentuée de la FINMA notamment lors de nouvelles occupations de postes d'organes de conduite des banques ayant pu être corrigée.

La coopération au sein de l'Association s'est déroulée sans heurt et professionnellement au cours de l'année sous revue. Nous profitons de l'occasion pour remercier tous ceux et celles qui y ont contribué.

Jürg Gutzwiller
Président

Jürg de Spindler
Directeur

Activités 2021

20 septembre, manifestation spécialisée IPBD

Lors de la manifestation spécialisée de l'Intergroupe parlementaire banques domestiques (IPBD), l'accent a été mis sur la révision partielle de la loi sur l'organisation de la Poste. Hansruedi Köng, CEO de PostFinance, le professeur Mark Schelker, chaire de sciences financières à l'Université de Fribourg, et Jürg Gutzwiller, président de l'ABRS, ont discuté du sujet « Quelle est la suite avec PostFinance? ». La manifestation pour les membres du Parlement s'est déroulée au cours de la session d'automne dans les locaux de la Grande Société de Berne à Berne.

10 novembre, manifestation spécialisée ABRS

Dans la première partie de la manifestation spécialisée de l'ABRS, Mme la prof. Marlene Amstad, présidente du Conseil d'administration de la FINMA, a fait office de principale intervenante. La deuxième partie a été marquée par la politique des taux négatifs. Michael Steiner, président de la Direction de l'acrevis Bank AG, Marcel Zimmermann, responsable du marché monétaire et des opérations de change de la Banque nationale suisse (BNS), et Martin Hess, responsable de la politique économique de l'Association suisse des banquiers (ASB), ont présenté leurs vues respectives sur ce sujet. La manifestation a eu lieu cette fois-ci au kultur & kongresshaus Aarau.

Rapport annuel

Pour l'Association des banques régionales suisses (ABRS), 2021 a été marqué par sa présidence de la Coordination des banques domestiques (CBD).

Présidence de la CBD

Cette plateforme de coopération comprend les banques suisses ou leurs associations dont les activités sont principalement axées sur le marché financier national, c'est-à-dire la Banque Migros, la Raiffeisen Suisse société coopérative, l'Union des banques cantonales suisses (UBCS) et notre Association. Cette liaison est apparue au lendemain de la crise financière. Grâce à la coordination de la représentation des intérêts dans les affaires réglementaires communes, le poids des quatre parties prenantes de la CBD est renforcé dans le processus politique. De plus amples informations sont disponibles sur le site Internet www.banquesdomestiques.ch

La présidence ayant jusqu'à présent alterné entre la Raiffeisen et l'UBCS, la jeune ABRS a pour la première fois pu présider les banques domestiques.

Une position commune a été élaborée au sein de la CBD, en particulier sur les thèmes de la garantie des dépôts, de la loi sur l'allègement des coûts de la réglementation pour les entreprises (LACRE), de la loi sur le blanchiment d'argent, de la loi sur l'organisation de la Poste et de la réforme de l'impôt anticipé. Les prises de position correspondantes ont été rédigées et envoyées directement aux membres du Parlement. La CBD a deux comités pour le travail politique: le groupe de travail CBD (directeur de l'Association ainsi que le responsable Public Affairs) discute d'éventuelles prises de position en commun et élabore des projets circulant entre les quatre parties de la CBD jusqu'à ce qu'un consensus soit atteint. Le document est ensuite soumis au comité CBD (trois présidents et un CEO) qui statue en dernier ressort.

Une coordinatrice subordonnée à la présidence agit comme interface opérationnelle entre les parties CBD, les instances et dans les relations extérieures. En outre, une discussion du comité CBD avec le conseiller fédéral Ueli Maurer a eu lieu durant l'exercice sous revue, la position des banques domestiques ayant été expliquée sur des sujets choisis.

Sur mandat de la CBD, l'ABRS a organisé le 20 septembre 2021 une manifestation destinée aux membres du Parlement sur la réforme de la loi sur l'organisation de la Poste. La proposition du Conseil fédéral soumise au Parlement au milieu de l'année prévoit d'autoriser l'octroi de crédits par PostFinance. La liaison nécessaire pour la CBD de cette activité bancaire avec la privatisation de la filiale de la Poste n'est pas assurée en l'occurrence, car la question de la propriété ne sera abordée qu'à une date ultérieure dans une décision parlementaire séparée. Cette situation a conduit les quatre parties prenantes de la CBD à organiser une manifestation au nom de l'Intergroupe parlementaire banques domestiques (IPBD), dont le secrétariat est assuré par la CBD. Hansruedi Köng, CEO de PostFinance, le professeur Mark Schelker, chaire de sciences financières à l'Université de Fribourg, et Jürg Gutzwiller, président de l'ABRS, sont intervenus. Tous les trois ont défendu leurs positions respectives sous la modération experte de Christine Maier. Les interventions serviront certainement aux membres du Parlement en tant qu'aide d'orientation lors des prochains débats parlementaires.

Les activités internes de l'Association

La onzième taskforce a été constituée au début de 2021, à savoir la Taskforce Coopérative de l'ABRS. En raison de l'expérience que, dans les dossiers réglementaires, des aspects concernant la forme juridique de la coopérative sont occasionnellement traités, il a été nécessaire de développer l'expertise correspondante dans l'ABRS. Comme un tiers des membres de l'Association sont organisés en coopérative, un groupe de travail a rapidement été formé sous la direction de la Banque WIR soc. coopérative. À l'instar d'autres banques régionales ABRS, celle-ci est également membre d'Idée Coopérative, la plateforme suisse pour coopératives, de sorte que des synergies peuvent être exploitées ici également dans la défense des intérêts.

L'Assemblée générale prévue pour la mi-mai a dû se tenir par écrit en raison de la pandémie de Covid-19. Alors que la même manifestation avait pu être reportée à l'automne lors de l'exercice précédent, le Conseil d'administration a décidé cette fois-ci d'utiliser la voie écrite et de reporter l'exposé de l'orateur invité traditionnel à la manifestation spécialisée. Pour la première fois, l'élection du Conseil d'administration, de la présidence et de la vice-présidence figurait à l'ordre du jour. Tous les membres du Conseil d'administration ont été confirmés dans leurs fonctions, de sorte que la direction éprouvée de l'Association puisse être poursuivie.

L'hypothèse voulant que des manifestations soient de nouveau possibles à l'automne a abouti. Grâce à un relâchement temporaire de la situation pandémique, la manifestation spécialisée élargie a pu se tenir en temps réel en novembre.

La nouvelle présidente du Conseil d'administration de la FINMA, la prof. Marlene Amstad, qui a pris ses fonctions au début de 2021, a réalisé le rapprochement avec les banques régionales tant par la présentation de sa stratégie et de ses priorités que par sa présence durant la partie spécialisée consécutive.

Dans la section spécialisée qui a suivi, les implications des intérêts négatifs pour les banques régionales ont été discutées. Deux questions fondamentales se posent pour celles-ci: comment peut-on exploiter encore davantage la situation actuelle sur le plan entrepreneurial? Quels sont les scénarios promettant un retour à des taux d'intérêt positifs? Trois conférenciers ont proposé des pistes ou une aide d'orientation de leurs points de vue respectifs. Michael Steiner, président de la Direction de la acrevis Bank AG, a systématiquement montré dans l'optique d'une banque régionale quelles sont les marges de manœuvre et comment elles peuvent être développées sur le plan entrepreneurial. Marcel Zimmermann, responsable du marché monétaire et des opérations de change de la BNS, a expliqué les tenants et aboutissants de la politique monétaire actuelle et de sa mise en œuvre concrète. Les explications sur les bases de calcul de la franchise ont suscité un intérêt particulier. Martin Hess, responsable de la politique économique auprès de l'ASB, a abordé la troisième dimension du point de vue économique. Il a souligné en l'occurrence les effets économiques, qui affectent indirectement les banques, et a décrit les scénarios de sortie possibles. Lors de la conférence-débat consécutive sous la direction de Jürg de Spindler, directeur de l'ABRS, le sujet de la journée a également été abordé intensivement par le public.

Les visites du directeur auprès des membres font également partie de la vie intérieure de l'Association. Ces contacts individuels permettent aux banques d'obtenir un aperçu dans les affaires courantes, de soulever des préoccupations et d'apprendre de première main les activités des instances associatives. De plus, un tel échange offre régulièrement la possibilité pour la direction de l'Association de recueillir des idées et des aperçus directement du secteur bancaire régional. La connaissance d'exemples pratiques en rapport avec la réglementation du secteur bancaire contribue à renforcer l'impact dans les contacts avec les autorités. En raison des restrictions dictées par la pandémie, seuls deux établissements ont pu être visités en 2021. L'échange a eu lieu d'autant plus par le biais des canaux de communication traditionnels.

Enfin, le Conseil d'administration s'est réuni trois fois sous la direction du président, a suivi les activités du secrétariat et s'est tenu informé des affaires courantes et des activités actuelles des taskforces. En tant que président de l'ABRS, Jürg Gutzwiller s'est également engagé régulièrement dans les instances de la place financière ainsi que dans des entretiens avec les membres de l'Association.

Réunions au sommet

Les réunions au sommet avec la BNS et la FINMA ont eu lieu respectivement en mars et octobre 2021. Comme d'habitude, les trois membres de la présidence de la BNS ont analysé la situation de la politique monétaire et ont pu entendre de première main le point de vue des banques régionales ainsi que leurs préoccupations. L'échange a été effectué pour la première fois sous forme de visioconférence. Les intérêts négatifs ont été l'un des thèmes clés. La délégation du Conseil d'administration de l'ABRS a montré comment cette politique monétaire a un impact significatif sur les opérations d'intérêts. De plus, il a été discuté sur les nouvelles possibilités de la numérisation dans le trafic des paiements, entre autres choses sur le projet Instant Payment.

Fait réjouissant, la rencontre avec la FINMA a eu lieu sur place à Berne, et la délégation des conseils d'administration a rencontré les membres de la direction de l'autorité de surveillance. L'ordre du jour est établi conjointement et préalablement, afin que l'Association puisse présenter ses préoccupations, la FINMA de son côté utilisant l'occasion pour obtenir l'avis des banques régionales sur des sujets spécifiques. L'état de la discussion sur la mise en œuvre de Bâle III final a fait partie de la première catégorie. De notre côté, nous avons notamment exprimé des réserves concernant les coûts et d'éventuelles distorsions de concurrence. Le régime des petites banques a été soutenu, mais aussi les attentes quant à son développement futur. Enfin, les représentants des banques ont exprimé le souhait envers l'autorité de ne pas poursuivre des ambitions interventionnistes ou accrues tant en termes de mesures de durabilité que de pratiques de surveillance en général. La FINMA s'est informée sur les expériences faites avec la crise de Covid-19, l'évaluation des risques concernant le contexte économique et sur l'état de la transition du LIBOR au SARON.

Questions réglementaires

L'année 2021 a amené certains des chantiers réglementaires permanents à tirer un bilan intermédiaire: les révisions dans les domaines de la garantie des dépôts, du blanchiment d'argent, du droit de timbre et de l'impôt anticipé (IA) ont été bouclées au niveau juridique. Font partie des compromis à ce sujet les faits que les conseillers n'ont pas encore pu être subordonnés au dispositif sur le blanchiment d'argent et que l'exonération des obligations suisses de l'IA ne s'applique qu'aux nouvelles émissions. Les taskforces compétentes de l'ABRS ont été impliquées dans tous les

trois sujets et nos positions ont été prises en compte par l'intermédiaire de nos représentants dans les instances de l'ASB. Les ajustements correspondants au niveau de l'ordonnance sont déjà en cours, ici également avec le concours de nos taskforces. Concernant la réforme du droit de timbre, il faut encore attendre le résultat de la votation référendaire en février 2022.

Les dispositions de Bâle III final, l'ancrage de la durabilité dans le cadre des prestations de services bancaires ainsi que le changement de système dans la valeur locative étaient toujours en suspens à la fin de l'année. En ce qui concerne Bâle III final, l'ABRS s'est engagée avec succès pour emprunter un chemin renonçant à de coûteux calculs. Cependant, il existe toujours des points de friction incitant nos instances à rester vigilantes. Dans les mesures liées à la durabilité dans le secteur financier, nous nous engageons à faire en sorte que les banques ne soient pas affectées à un rôle de gendarme ni la clientèle mise sous tutelle. D'autre part, la création de la transparence du côté des placements ou de l'immobilier est soutenue, afin d'obtenir une base de décision pour les investisseurs ou les bailleurs de crédits. La discussion courante sur une modification du système de la valeur locative et la suppression correspondante de l'intérêt de la dette est suivie de près. Les variantes de conception diffèrent principalement dans l'étendue des déductions restantes d'intérêts, de sorte que l'évaluation des conséquences pour le marché de l'immobilier n'est pas encore définitive.

La nouvelle question réglementaire majeure de l'année sous revue est la révision partielle de la loi sur l'organisation de la Poste (LOP), qui vise à permettre à PostFinance d'opérer dans les affaires de crédit. L'une des raisons de cette situation est que l'interdiction d'octroi de crédit existante prétérite de manière infondée la marge de manœuvre entrepreneuriale. L'ouverture d'opportunités de gain supplémentaires, qui seraient alors disponibles à la Poste en tant que société mère, n'était pas la moindre raison du fait que le mandat de service universel défini historiquement peut ainsi être maintenu. Comme mentionné plus haut, la liaison avec la privatisation également exigée impérativement par nous dans le cadre de la procédure de consultation n'est pas garantie, et la clarification des exigences de base n'était pas disponible avant la fin de l'année, c'est-à-dire six mois après la publication du message fédéral.

Comment les taskforces entrent en action?

En présence d'un nouveau dossier réglementaire à traiter, le secrétariat de l'ABRS fournit les documents requis à la taskforce compétente. Le chef de file de la taskforce ou un autre responsable thématique émanant de ce cercle prend la conduite thématique. Comme l'ABRS exerce principalement des activités de représentation des banques régionales dans le cadre de l'ASB, les prises de position passent à ses instances compétentes par le biais des représentants de l'ABRS.

Coordination de l'ABRS avec d'autres associations de groupe

Si nécessaire, le secrétariat de l'ABRS coordonne la formation de l'opinion avec d'autres associations de groupes du secteur bancaire, par exemple dans le cadre de la Coordination des banques domestiques (CBD). Celle-ci regroupe les banques qui opèrent presque exclusivement au niveau national, à savoir les banques cantonales, la Banque Migros et les banques Raiffeisen en plus des banques régionales. Des préoccupations communes sont définies, qui sont ensuite représentées dans le cadre de l'ASB et également vis-à-vis de la politique.

Dans le cas de questions d'intérêt général, des documents triés sur le volet au sein de l'ABRS sont également mis à la disposition d'un plus large éventail de personnes par l'intermédiaire des forums techniques. Il s'agit d'une plateforme interne basée sur le web destinée aux spécialistes intéressés des banques membres.

Lignes directrices pour l'appréciation de principe de nouveautés réglementaires

- Principe «same business, same rules»: le code des obligations garantit l'idée de base des mêmes règles pour toutes les activités commerciales.
- Principe «same risks, same rules»: depuis la première loi sur les banques et les caisses d'épargne datant de 1934, l'idée prioritaire était de réduire de manière ciblée les risques sectoriels par le biais d'un droit spécial. Par conséquent, il est impératif de classer les réglementations en fonction des risques sousjacents.
- Proportionnalité: le principe d'échelonner la réglementation en fonction du degré de complexité des modèles d'affaires découle de la classification des risques et ne constitue donc pas un privilège.
- Pas de politique structurelle: de même que la réglementation ne doit pas servir à prolonger la vie de structures sectorielles obsolètes, il n'est pas souhaitable de modifier ces structures de manière forcée. Une telle idée échoue déjà par le fait que cela suppose une vision précise de l'avenir d'un secteur.
- Responsabilité entrepreneuriale: si le champ de manœuvre entrepreneurial est de plus en plus bridé par des règles interventionnistes, le danger de risque moral (risque moral ou fausses incitations) augmente au détriment de la responsabilité.

La discussion d'un instrument étatique supplémentaire dans le secteur du financement doit être liée à une défaillance du marché dans l'optique des banques régionales, à condition que l'on s'en tienne à l'ordre d'économie libre. Se rabattre sur l'existence d'une institution opérationnelle en soi pour ensuite justifier un besoin de financement est l'exact renversement de l'idée entrepreneuriale.

Ce serait le cas si le projet également séparé pour une garantie de capitalisation à l'attention de PostFinance était adopté avant que la marge de manœuvre entrepreneuriale déjà existante soit utilisée pour un redimensionnement du volume des affaires. Celui-ci procède d'une idée d'entreprise et tente de faire ses preuves à ses propres frais et risques.

Dans ce contexte, les injections financières étatiques sont généralement limitées dans le temps et axées sur de nouvelles technologies prometteuses (promotion de l'innovation). Si une défaillance du marché devait se présenter pour un service spécifique, il faudrait le déterminer et le définir à l'avance. Et si, indépendamment des considérations économiques du marché, un approvisionnement minimal était politiquement souhaitable, un mandat de prestations correspondant devrait être défini, qui serait alors à mettre en soumission et à rémunérer séparément.

Enfin, l'ABRS s'est engagée avec succès pour le report de la réforme de la formation commerciale de base à 2023, et des réglementations au niveau opérationnel ont été adaptées au cours de l'année 2021. Un succès particulier a été la correction de la procédure des autorités lors de changements personnels dans les instances de direction des banques. Déclenché par des expériences antérieures de quelques membres de l'ABRS, l'ASB a mis en place un groupe de travail pour inciter la FINMA à élaborer un «Guide pratique concernant les modifications au niveau des personnes chargées de l'administration et de la gestion de banques (‹changements au sein d'organes›), édition de septembre 2021. Une solution pratique a pu être élaborée dans un dialogue ouvert entre la branche et l'autorité. En ce qui concerne la numérisation, l'ABRS a participé au guide de gestion des données, au développement de l'Open Finance et à la mise sur pied d'une meilleure cybersécurité. Les autres questions en suspens concernant la mise en œuvre du programme de crédit Covid-19 ont pu être clarifiées au cours de l'année. Enfin, l'aidemémoire et le formulaire «Confirmation de relations d'affaires» ont fait l'objet d'un remaniement. Dans les deux cas, l'ABRS a été active avec des experts dans les instances correspondantes.

Perspectives

L'un des thèmes importants de 2022 est sans aucun doute la mise en œuvre de Bâle III final et la discussion sur le rôle futur de PostFinance. Dans le premier cas, il s'agit de dispositions touchant le cœur de l'activité hypothécaire. Comme l'on peut entretemps renoncer à des modèles onéreux dans la prise en compte des risques de crédit, la question reste de définir un calcul de la couverture forfaitaire nécessaire par les fonds propres n'impliquant pas de distorsion de concurrence. En outre, il faut éviter qu'une approche divergente ne soit prescrite en Suisse (swiss finish) après l'annonce des paramètres clés de mise en œuvre dans l'UE.

En ce qui concerne le projet fédéral visant à convertir en définitive le service créé à l'origine sous le nom de «Service des chèques postaux» (1906) en une «banque commerciale à part entière» (Message fédéral 2021), les bases de décision sont encore incomplètes. En particulier, l'absence de clarification du service universel concernant l'étendue et son financement constitue une lacune pour un débat fondé. En outre, le découplage de l'extension d'entreprise de la question de la propriété crée un espace libre à des distorsions de concurrence dans un marché fonctionnant correctement. L'ABRS continuera de s'opposer à une extension de la licence bancaire actuelle, à moins qu'une privatisation ne soit décidée dans le même temps, ne conférant immédiatement aucune influence significative à la Confédération.

L'année réglementaire 2022 sera caractérisée par la mise en œuvre de nouvelles révisions législatives dans les domaines de la protection des données, du blanchiment d'argent et de la protection des déposants.

Les réformes dans les domaines de l'impôt anticipé et du droit de timbre – à condition qu'elles survivent aux referendums – restent à l'ordre du jour de la nouvelle année. Le changement de système dans la valeur locative demeure également incertain, parce que la proposition fait face à un grand nombre d'attentes différentes qui doivent être conciliées. Ensuite, la réforme «Employées de commerce 2023» devra être concrétisée au niveau de la branche. Enfin, il s'agira dans la nouvelle année d'ancrer la durabilité aussi bien dans le processus de conseil que dans les affaires de crédit.

Structure de l'Association

Onze taskforces pour la formation d'opinion

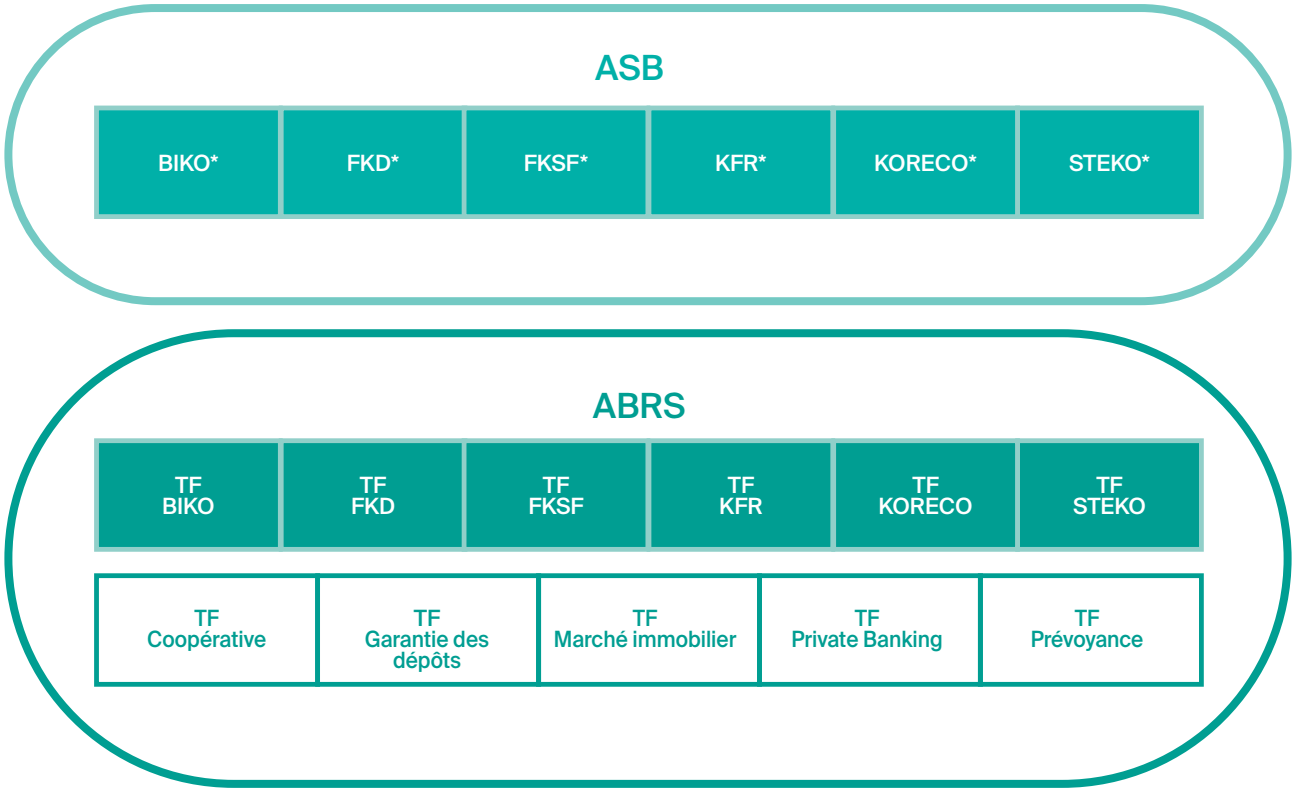

Taskforces thématiques (TF)
Première rangée: TF en tant que reflet des commissions ASB;
deuxième rangée: TF supplémentaires pour d'autres sujets

***BIKO:** Commission d'experts Formation; **FKD:** Commission d'experts Numérisation; **FKSF:** Commission d'experts Sustainable Finance; **KFR:** Commission d'experts Réglementation des marchés financiers et présentation des comptes; **KORECO:** Commission d'experts Droit et Compliance; **STEKO:** Commission d'experts Impôts

Aperçu du paysage associatif

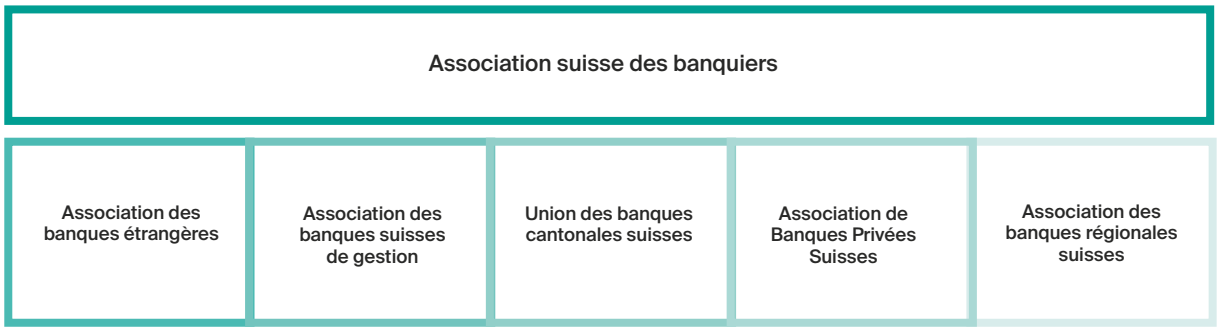

En plus des associations de groupe, il existe des associations bancaires dans les cantons et les villes regroupant les banques qui y sont établies (associations locales). Exemples: Basler Bankenvereinigung, Solothurner Banken, Zürcher Bankenverband. Enfin, il existe des associations cantonales de banques régionales, telles que rencontrées dans les cantons de Berne et de Zurich.

Chiffres clés

Nombre de banques suisses

	2001	2011	2021
Banques cantonales	24	**24**	**24**
Grandes banques	3	**2**	**4**
Banques régionales	94	**66**	**59**
Banques Raiffeisen	1	**1**	**1**
Banques opérant en Bourse	61	**46**	**36**
Banques en mains étrangères	125	**116**	**68**
Filiales de banques étrangères	25	**32**	**26**
Banques privées	17	**13**	**5**
Autres banques	7	**12**	**17**
Total	**357**	**312**	**240**

Crédits hypothécaires

Indications en %

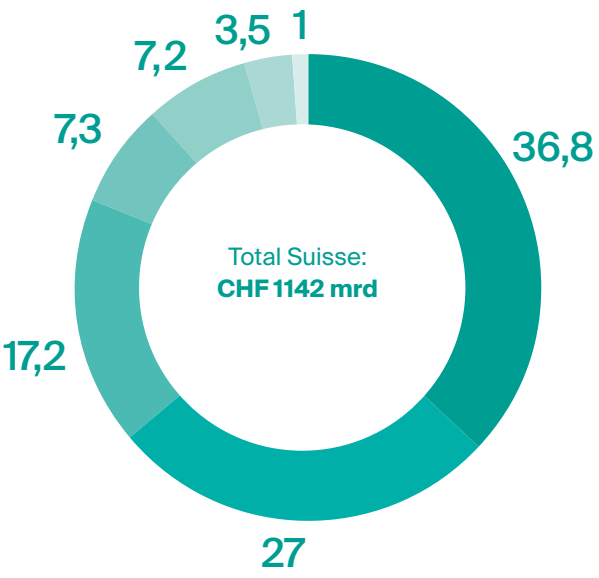

- Banques cantonales
- Grandes banques
- Banques Raiffeisen
- Banques régionales
- Groupes bancaires non indiqués
- Banques étrangères
- Banques opérant en Bourse

Total du bilan

Indications en %

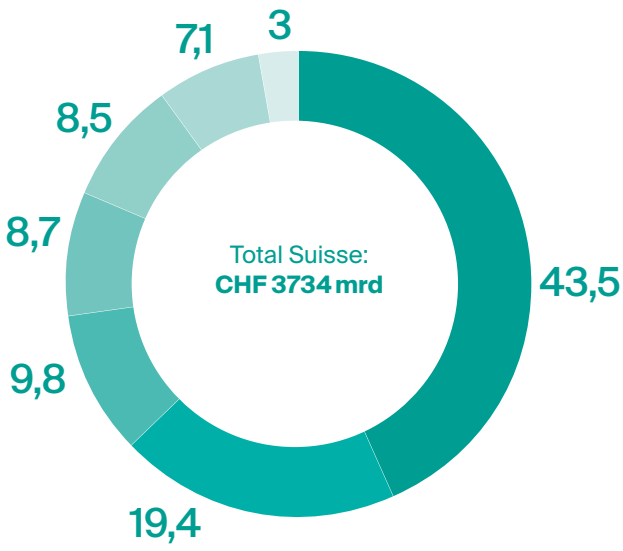

- Grandes banques
- Banques cantonales
- Banques étrangères
- Banques Raiffeisen
- Groupes bancaires non indiqués
- Banques opérant en Bourse
- Banques régionales

Jour de référence des chiffres recensés: 31.12.2021

Source: FINMA et BNS

Taskforces

Taskforce BIKO (Formation) de l'ABRS

Le thème de la formation – représenté par la Commission d'experts Formation (BIKO) – est une fois de plus l'une des priorités stratégiques de l'ASB. Cela est gratifiant pour les banques régionales. Les affaires courantes sont axées sur les conditions-cadres de l'apprentissage tout au long de la vie, les nouvelles formes de travail et les compétences futures. En 2021, le thème de «l'expansion de la coopération entre l'industrie financière et les prestataires de services de formation» a été lancé. Dans ce contexte, le nouvel aide à la recherche d'une formation continue sur swissbanking.ch a été introduit en 2021 avec Evrlearn et Eduwo. Evrlearn a également pu présenter sa plateforme à la Taskforce BIKO de l'ABRS. D'autres conditions-cadres pour les compétences futures telles que les compétences numériques, les compétences transversales et les compétences de durabilité ont été créées dans l'apprentissage commercial, la certification des conseillers à la clientèle SAQ et avec l'aide à la recherche d'une formation continue.

Des sujets importants continuent d'être le travail d'image, le marketing professionnel et les prestations de services éducatifs pour l'apprentissage commercial Banque, l'accès à la banque pour élèves des écoles moyennes, et l'École Supérieure spécialisée en B&F jusqu'en 2025. Au printemps 2021, l'introduction de la réforme de la formation commerciale de base a été reportée à 2023. L'ABRS qui fait partie du groupe de travail Formation bancaire de base/BIKO se félicite de cette décision. Depuis la procédure de consultation de la nouvelle ordonnance sur la formation en août, un groupe composé de tous les groupements bancaires a été en mesure de commencer activement à préparer les outils de mise en œuvre du nouvel apprentissage commercial en octobre 2021. Les instruments doivent être faciles à comprendre et fonctionner numériquement. On peut s'attendre à des résultats tangibles à l'été 2022.

Lead taskforce: Franziska Amstutz, Banque Valiant SA

Taskforce Coopérative de l'ABRS *(fondée en 2021)*

Une taskforce Coopérative a été créée en 2021 sous l'égide de l'ABRS. Elle est composée de représentants de coopératives bancaires – une forme juridique qui représente un tiers des membres de l'association. La tâche est de traiter les questions et les développements de sujets relevant du droit de la société coopérative, et, si nécessaire, de rédiger des prises de position. Le droit de la société coopérative, en particulier en ce qui concerne le droit bancaire, ne se caractérise que par des changements occasionnels. La dernière de ces modifications de la loi sur les banques a permis aux sociétés coopératives bancaires d'introduire le titre de participation comme nouveau moyen de levée de capitaux. La révision du droit des sociétés anonymes, qui devrait entrer en vigueur le 1er janvier 2023, apporte également certaines innovations en droit de la société coopérative, comme la possibilité d'une assemblée générale virtuelle ou électronique.

Lead taskforce: Daniele Ceccarelli, WIR Bank Genossenschaft

Taskforce Garantie des dépôts de l'ABRS

La révision de la garantie des dépôts représente un bon compromis entre les attentes des banques, d'une part, et les créances visant à garantir les dépôts, d'autre part. La taskforce Garantie des dépôts a été en mesure de représenter fortement les intérêts des banques nationales régionales dans la révision de la protection des déposants en se concentrant sur la neutralité des coûts en termes de liquidité et de fonds propres. Diverses préoccupations pragmatiques pour des ajustements dans le domaine de la couverture par les fonds propres et les dispositions LCR ont été formulées, qui ont été prises en compte dans les travaux de l'ASB. En décembre 2020, le projet de modification de la loi sur les banques (LB) a été publié. Notre préoccupation concernant la neutralité des coûts a été acceptée en l'état. En outre, le mémoire technique interne sur la question de la «neutralité des coûts» a encore été précisé. En 2021, notre taskforce a travaillé intensivement à la préparation avec l'ASB de l'argumentaire pour assurer la neutralité des coûts et à la formulation de l'ordonnance. La loi sur les banques (modification en matière d'insolvabilité, garantie des dépôts, ségrégation) a été traitée le 19 mars 2021 au Conseil national et le 16 septembre 2021 au Conseil des États. La nouvelle loi sur les banques a enfin été adoptée par l'Assemblée fédérale le 17 décembre 2021. Son entrée en vigueur est prévue au plus tôt au début de 2023.

Lead taskforce: Serge Laville, Banque Valiant SA

Taskforce FKD (numérisation) de l'ABRS

Dans ce contexte et au cours de l'introduction de la nouvelle loi sur la protection des données, un guide sur le traitement des données a été préparé, qui a été publié le 5 mai 2021. Il sert d'aide à l'orientation et illustre les concepts de réglementation pour le traitement des données en se référant à des cas d'application axés sur la pratique. Un autre accent a été mis sur la poursuite du développement du thème «Open Finance»: d'une part en ce qui concerne les relations avec les tiers et d'autre part en matière de standardisation des API. Par exemple, l'ASB a été acceptée dans la taskforce open-Finance du Berlin Group (organisme européen de normalisation). En même temps, la commission d'experts a pu participer aux tables rondes du Secrétariat d'État pour les questions financières internationales (SIF) au sens des banques régionales. D'autre part, faisant suite à la votation sur l'e-ID, un nouveau groupe de travail a été créé pour formuler les préoccupations de l'industrie à l'égard d'une nouvelle solution e-ID. Enfin, la commission a également participé aux efforts en cours visant à améliorer la cybersécurité.

Lead taskforce: Christoph Wille, Banque Valiant SA

Taskforce FKSF (Sustainable Finance) de l'ABRS

La question de la durabilité demeure un point central à l'ordre du jour politique. Le système financier, et en particulier les banques, joue un rôle crucial dans le financement d'une société durable. En conséquence, un certain nombre d'initiatives sont mises en place, tant au niveau international qu'en Suisse, couvrant les quatre principaux domaines du placement et de l'investissement, du financement, de la transparence, respectivement de la formation et du perfectionnement. Entre autres choses, la taskforce FKSF de l'ABRS s'est penchée sur le projet d'une autorégulation dans le domaine du financement. Dans l'optique des banques régionales, il est prioritaire que l'information sur la durabilité de projets de financement soit disponible sans que la banque n'ait à jouer un rôle de «gendarme».

Lead taskforce: Reto Huenerwadel, Hypothekarbank Lenzburg AG

Taskforce Marché immobilier de l'ABRS

Le coronavirus nous a également sollicités l'année dernière. Le passage de l'ordonnance de nécessité en vigueur depuis la fin de mars 2020 dans le droit normal a conduit à diverses discussions et à des ajustements des conditions pour les crédits Covid-19 émis. En plus de prolonger la durée du crédit de cinq à huit ans et de reporter le début de la période d'amortissement d'un an, d'autres allègements ont été réalisés pour les sociétés encore gravement touchées par la pandémie de coronavirus. Lors de la session d'automne du Parlement, le changement de système en matière de valeur locative a été à nouveau abordé. Nous avons collaboré à la prise de position de la branche et en suivrons le cours.

En outre, dans le cadre de la mise en œuvre prévue de Bâle III final, divers sujets concernant le marché immobilier ont été discutés lors de plusieurs rondes avec les autorités, et des propositions alternatives ont été soumises par l'ASB, par exemple en matière de couverture par les fonds propres ou de révision parallèle de l'autorégulation. Nous discuterons des projets maintenant existants au sein de la taskforce et intégrerons dans le cadre de la prochaine procédure de consultation ce qui n'a pas encore pu être placé lors de l'élaboration. Tout d'abord, nous devons attendre la consultation des offices – une sorte de concertation sur les projets auprès de tous les départements de la Confédération qui commencera au printemps 2022.

Lead taskforce: Beat Schneeberger, Banque Valiant SA

Taskforce KFR (Réglementation des marchés financiers et présentation des comptes) de l'ABRS

La mise en œuvre de Bâle III final a également été le sujet dominant en 2021. Comme les diverses dispositions pour les banques régionales peuvent avoir des implications coûteuses, nous nous engageons à une approche si possible simple et ménageant le capital sous forme de discussions directes avec les autorités. Un résultat provisoire a déjà pu être enregistré: il a été possible de s'entendre dans le cas de fonds propres supplémentaires pour hypothèques sur une option prévoyant des forfaits. Toutefois, des éléments présentant des distorsions potentielles demeurent, sur lesquels il s'agira de revenir à nouveau dans le cadre de la procédure de consultation. Nous nous attendons également à ce que le processus de mise en œuvre en Suisse s'adapte au rythme récemment connu de l'UE (mise en œuvre seulement d'ici 2025). Les autorités n'ont prêté aucune attention à l'idée d'ancrer de manière permanente l'exclusion des avoirs auprès de la banque centrale dans le calcul du ratio de levier. En ce qui concerne les changements possibles du système dans la valeur locative, nous prenons une position d'observation, où la préservation de déductions minimales est considérée souhaitable.

Lead taskforce: Serge Laville, Banque Valiant SA (ad interim)

Taskforce KORECO (Droit et Compliance) de l'ABRS

L'année 2021 a été celle du lancement de projets et de mise en œuvre des exigences de travaux réglementaires bien connus, comme la loi sur la protection des données (LPD), la loi sur les services financiers (LSFin), la loi sur les établissements financiers (LEFin) et la loi sur le blanchiment d'argent (LBA). Les travaux à ce sujet sont toujours en cours, mais les interprétations et les questions pratiques respectives étaient déjà primordiales pour la taskforce KORECO. Ces sujets ont été discutés à la fois au sein de l'ABRS et avec les autres associations et des prises de position ont été élaborées à leur sujet. Le but était et demeure de limiter les applications et les exigences à mettre en œuvre pour les banques régionales.

En outre, de nouveaux sujets se sont imposés, qu'il s'agissait également de discuter, tels que la numérisation (p. ex. l'ouverture de compte en ligne), les cryptomonnaies ainsi que la finance durable (Sustainable Finance). Cette dernière a conduit à clarifier l'application juridique et des questions dans de nombreux domaines. Les premiers points clés ont déjà été fixés avec la communication FINMA 05/2021 sur la surveillance consacrée à la prévention et à la lutte contre l'écoblanchiment. On peut encore s'attendre à bien plus.

Lead taskforce: Pascal Baumgartner, Banque Valiant SA

Taskforce Private Banking de l'ABRS

En 2021, comme l'année précédente, l'accent a été mis sur les affaires transfrontalières et, en particulier, sur le défi de l'accès au marché européen. Des thèmes supplémentaires étaient la finance durable (Sustainable Finance), l'échange automatique de renseignements et les gestionnaires de fortune externes. Dans ce contexte, aucun nouvel aspect du Private Banking intéressant les banques régionales n'a été identifié et, par conséquent, aucun traitement n'a été poursuivi au sein de la taskforce; le lancement de la LSFin est traité par la taskforce KORECO. Mais il reste important pour l'ABRS d'être au courant des développements réglementaires. Cela devrait être le cas dans les années à venir en ce qui concerne la durabilité, qui revêt une importance et une dynamique croissantes.

Lead taskforce: Michael Steiner, acrevis Bank AG

Taskforce STEKO (Impôts) de l'ABRS

Au cours de l'année sous revue, nos activités ont été une fois de plus axées sur l'évolution de la politique fiscale de la Berne fédérale. La tâche était d'accompagner les discussions parlementaires sur la réforme de l'impôt anticipé et du droit de timbre. Il y a eu un échange constant entre les instances de l'ASB et les représentants des banques au Parlement. Dans l'ensemble, il convient de noter avec satisfaction que les intérêts de la place financière suisse ont été dûment pris en compte. Si le peuple suisse accepte les projets, la mise en œuvre aura pour objet d'influencer au niveau de l'ordonnance ou à celui des circulaires de l'Administration fédérale des contributions, de sorte que des procédures et processus pratiques et simples soient mises en œuvre pour les banques.

La taskforce STEKO traite également régulièrement des questions fiscales internationales, qu'il s'agisse d'autres développements dans les conventions de double imposition ou de l'introduction de nouveaux impôts sur les transactions. Bien que ces questions ne soient pas particulièrement importantes pour nous les banques régionales, il est important de faire attention à ce que les grandes banques, les banques privées ou étrangères affectées de manière significative par ces questions ne cherchent pas de réponses qui pourraient finalement avoir un effet négatif sur les banques régionales.

Lead taskforce: Christian Heydecker, Clientis SA

Taskforce Prévoyance de l'ABRS

Il y a de fortes chances que la pandémie de coronavirus dure moins longtemps que l'introduction de la motion Ettlin censée permettre un rachat dans le pilier 3a. Comme de nombreuses autres instances, la taskforce Prévoyance attend avec impatience la variante de mise en œuvre de Berne.

Les différentes exigences cantonales posées au conseil d'un placement de titres de fonds de libre passage sont un autre champ de contraintes encore non résolu. Dans les exigences à respecter, ce n'est pas le siège de la banque, mais celui de la fondation qui est pertinent.

En raison de la relation triangulaire existant entre le client, la banque et la fondation, la mise en œuvre de la loi sur la protection des données sera un sujet à aborder par la taskforce Prévoyance.

Lead taskforce: Daniel Friedli, Entris Banking SA

Membres des taskforces (état au 31 décembre 2021)

TF BIKO (Formation)

Franziska Amstutz, Banque Valiant SA
Nando Gasser, Clientis SA
Remo Gerber, BS Bank Schaffhausen AG
Ursula Gomez, acrevis Bank AG
Patrizia Seifert, Bank Linth LLB AG
Isabelle Stalder, Bernerland Bank AG
Stefan Stucki, Entris Banking SA

TF Coopérative

Daniele Ceccarelli, WIR Bank Genossenschaft
Markus Gosteli, AEK BANK 1826 Genossenschaft
Felix Hofstetter, Bank EKI Genossenschaft
Sandro Meichtry, Bank Thalwil Genossenschaft
Marcel Melliger, Sparcassa 1816 Genossenschaft
Natalie Sigg, Sparcassa 1816 Genossenschaft
Hanspeter Sinzig, Burgerliche Ersparniskasse Bern, Genossenschaft

TF Garantie des dépôts

Raffael Goldenberger, Entris Banking SA
Serge Laville, Banque Valiant SA
Daniel Reusser, Bank EKI Genossenschaft
Martin Vogler, Banque Valiant SA

TF FKD (Numérisation)

Andrew Burrows, Hypothekarbank Lenzburg AG
Caesar Gfeller, Entris Banking SA
Claudio Gisler, WIR Bank Genossenschaft
Anja Lambinus, Clientis SA
Christoph Wille, Banque Valiant SA

TF FKSF (Sustainable Finance)

Michael Elsaesser, Bernerland Bank AG
Martin Grünenfelder, AEK BANK 1826 Genossenschaft
Reto Huenerwadel, Hypothekarbank Lenzburg AG
Tobias Kurz, Banque Valiant SA
Fabian Schaefer, Bank Thalwil Genossenschaft

TF Marché immobilier

Martin Kaindl, Bank Linth LLB AG
Ivo Peyer, Sparcassa 1816 Genossenschaft
Christian Pletscher, Hypothekarbank Lenzburg AG
Beat Schneeberger, Banque Valiant SA
Kurt Stauffer, Ersparniskasse Rüeggisberg Genossenschaft
Bettina Wüest, Bernerland Bank AG

TF KFR (Réglementation des marchés financiers et Présentation des comptes)

Rolf Bohnenblust, Hypothekarbank Lenzburg AG
Serge Laville, Banque Valiant SA (ad interim)
Monika Lüdy, Entris Banking SA
Matthias Montani, Banque Valiant SA
Daniel Reusser, Bank EKI Genossenschaft
Daniel Sommer, Spar und Leihkasse Bucheggberg AG

TF KORECO (Droit et Compliance)

Claudia Bär, Bank Linth LLB AG
Pascal Baumgartner, Banque Valiant SA
Tamara Bühlmann, acrevis Bank AG
Mattia Carugo, Clientis SA
Nando Gasser, Clientis SA
Mirela Peka, Banque Valiant SA
Daniel Friedli, Entris Banking SA

TF Private Banking

Mark Frehner, Bank EEK AG
Daniel Meier, Lienhardt & Partner Privatbank Zürich AG
Marc Praxmarer, Banque Valiant SA
Luc Schuurmans, Bank Linth LLB AG
Michael Steiner, acrevis Bank AG
Stefan Winterberger, Regiobank Solothurn AG
Marco Zörner, Sparkasse Schwyz AG

TF STEKO (Impôts)

Roger Auderset, Clientis SA
Samuel Bolliger, Banque Valiant SA
Christian Heydecker, Clientis SA
Patrick Schwarz, acrevis Bank AG
Beat Stöckli, Ersparniskasse Schaffhausen AG

TF Prévoyance

Daniela Bürki, Bank SLM AG
Daniel Campi, Clientis Bank Aareland AG
Franz Feller, Hypothekarbank Lenzburg AG
Daniel Friedli, Entris Banking SA
Beat Kauer, Ersparniskasse Rüeggisberg Genossenschaft
Martin Koller, Banque Valiant SA
Monika Krebs, AEK BANK 1826 Genossenschaft
Stefan Scheibli, WIR Bank Genossenschaft

Membres de l'Association

acrevis Bank AG

AEK BANK 1826 Genossenschaft

Alpha RHEINTAL Bank AG

Baloise Bank SoBa AG

Bank Avera Genossenschaft

Bank BSU Genossenschaft

Bank EEK AG

Bank EKI Genossenschaft

Bank Gantrisch Genossenschaft

Bank in Zuzwil AG

Bank Leerau Genossenschaft

Bank Linth LLB AG

Bank Oberaargau AG

Bank SLM AG

Bank Sparhafen Zürich AG

Bank Thalwil Genossenschaft

BANK ZIMMERBERG AG

BBO Bank Brienz Oberhasli AG

Bernerland Bank AG

Bezirks-Sparkasse Dielsdorf Genossenschaft

Biene Bank im Rheintal Genossenschaft

BS Bank Schaffhausen AG

Burgergemeinde Bern, DC Bank, Deposito-Cassa der Stadt Bern

Burgerliche Ersparniskasse Bern, Genossenschaft

Caisse d'Epargne Courtelary SA

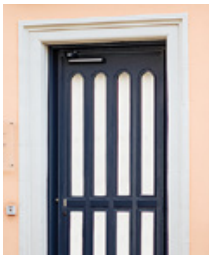
Caisse d'Epargne de Nyon s.c.

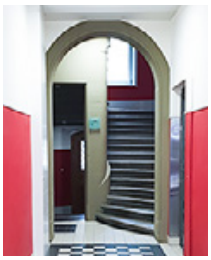
Clientis AG

Clientis Bank Aareland AG

Clientis Bank im Thal AG

Clientis Bank Oberuzwil AG

Clientis Bank Thur Genossenschaft

Clientis Bank Toggenburg AG

Clientis EB Entlebucher Bank AG

Clientis Sparkasse Oftringen Genossenschaft

CRÉDIT MUTUEL DE LA VALLÉE SA

Entris Banking AG

Ersparniskasse Affoltern i. E. AG

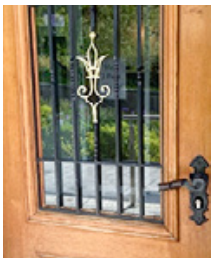

Ersparniskasse Rüeggisberg Genossenschaft

Ersparniskasse Schaffhausen AG

Esprit Netzwerk AG

GRB Glarner Regionalbank Genossenschaft

Hypothekarbank Lenzburg AG

Leihkasse Stammheim AG

Lienhardt & Partner Privatbank Zürich AG

Regiobank Männedorf AG

Regiobank Solothurn AG

SB Saanen Bank AG

Sparcassa 1816 Genossenschaft

Spar- und Leihkasse Bucheggberg AG

Spar- und Leihkasse Frutigen AG

Spar- und Leihkasse Wynigen AG

Spar+Leihkasse Riggisberg AG

Spar- und Leihkasse Thayngen AG

Sparkasse Schwyz AG

Sparkasse Sense

Valiant Bank AG

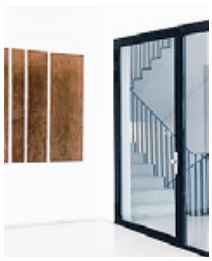

VZ Depotbank AG

WIR Bank Genossenschaft

Zürcher Landbank AG

Conseil d'administration

Second rang depuis la gauche: Markus Boss, Jürg Ritz, David Sarasin, Rolf Zaugg, Michael Steiner, Christian Heydecker; premier rang depuis la gauche: Markus Gosteli, Jürg Gutzwiller, Peter Ritter (Ewald Burgener et Marianne Wildi manquent)

Secrétariat

Jürg de Spindler
Directeur

Manuela Kohler
Assistante de la Direction

Nick Binggeli
Assistant de la Direction

Impressum

Éditeur et rédaction
Verband Schweizer Regionalbanken
Association des banques régionales suisses
Mattenstrasse 8, 3073 Gümligen
www.regionalbanken.ch

Concept et réalisation
Schmucki Agentur für Kommunikation AG, Uster, www.agenturschmucki.ch

Photos
Ben Zurbriggen, Bienne, www.ben-zurbriggen.ch (activités p. 6-7, secrétariat p. 24)
Miriam Fluri, Thoune, www.miriamfluri.ch (membre de l'association AEK BANK 1826 p. 22, photo directeur et président p. 5, photo Conseil d'administration p. 24)
Peter Beyer Photography, Zurich, www.diamondphotography.ch (membre de l'association Lienhardt & Partner Privatbank Zürich p. 23)

Traduction
Denis Fournier, Martigny, www.webmaistre.ch

Relecture
Lea von Brückner, Zurich, www.leavonbrueckner.ch

Avril, 2022

Verband Schweizer Regionalbanken
Association des banques régionales suisses
Mattenstrasse 8
3073 Gümligen

www.regionalbanken.ch